Conseil d'Administration du 20 novembre 2020 – CR des élu.es « ensemble »

Ce compte-rendu est partiel ; il vise à présenter les points de débat qui nous semblent les plus importants. Pour prendre connaissance de l'ensemble des débats, consultez les PV du CA sur l'intranet ou contactez vos élu-es Ensemble.

Informations générales par la présidente :

Situation sanitaire : Un second confinement mais différent du premier. L'université n'est pas fermée. Le principe reste celui du travail et des cours à distance sauf exception. La priorité est la santé des personnels et étudiants. La présidente salue le travail des personnels de santé et sociaux de l'université. Un travail est aussi mené contre la précarité numérique des étudiants et les salles informatiques sont ouvertes. Un nombre non négligeable d'étudiants a des difficultés à accéder au numérique. Les BU restent ouvertes, c'est aussi un lieu de travail et d'accès à internet. Cela a nécessité un gros travail que la présidente salue.

Question « Ensemble » : c'est nécessaire de pouvoir venir à l'université. Mais se pose la question des examens en présentiel. Cela a suscité des débats, car certains étudiants sont confinés loin de Nantes, les faire revenir pour des examens alors qu'il y a peu de transport engage plusieurs difficultés. Y a-t-il une politique et une décision de l'université sur ce point ?
Réponse : La question des étudiants confinés très loin a été prise en compte avec la suspension des contrôles continus pendant une semaine. Une réunion avec les directeurs de composantes sur ce sujet est prévue
Deux scénarios sont proposés aux composantes : le tout distanciel / et le scénario avec des examens en présentiel et à distance en évitant de faire se croiser les étudiants. Mais c'est très contraignant. Le débat sur les étudiants très éloignés existe dans la communauté universitaire. On laisse la décision aux composantes de choisir parmi ces deux scénarios.

« Ensemble » : Il est très important que les évaluations soient faites en présentiel. Seul moyen de garantir l'équité entre tous les étudiants qui sont évalués dans les mêmes conditions.

« Ensemble » : L'université est majoritairement passée en mode dégradé, depuis le reconfinement du 30 octobre. Les inégalités de traitement se creusent entre les établissements, entre certaines disciplines et filières. Les étudiant·es des premières années de licence sont lésés. Par ailleurs, les conditions de travail se dégradent. Chacun·e reste chez soi face à un écran dans des activités numériques, chronophages, épuisantes. Le sentiment d'isolement grandit chez les collègues et les étudiant·es. Le SNESUP-FSU appelle à préserver des moments de déconnexion, le travail collectif, à maintenir coûte que coûte le lien avec les collègues et les étudiant·es. Il demande que l'organisation du déconfinement et le retour progressif au « présentiel », dans des conditions sanitaires sécurisées, soit anticipé dès maintenant afin d'éviter de subir des décisions prises du jour au lendemain et pour que l'université redevienne un lieu de vie, d'études et de travail .

Budget. Une très bonne nouvelle inédite , le MESRI prévoit un rattrapage pour les établissements sous dotés dont nous faisons partie.
Question « Ensemble » : des vacataires reçoivent actuellement des mises en demeure de rembourser des trop-versés, les organisations syndicales sont saisies de nombreuses demandes de ces vacataires.

Réponse de la présidente : c'est de l'argent public, il est de notre responsabilité de le récupérer. Pour les vacataires précaires, elle s'engage à suivre les préconisations de l'assistante sociale.

Question « Ensemble » : Concernant les annonces de rallonge budgétaire, les annonces ne couvrent pas les besoins. Dans la 4ème loi de finances rectificative, budget 2020, Mme Vidal s'est engagée à faire figurer des mesures d'urgence réclamées dès le printemps. Ces mesures arrivent très tardivement et sont insuffisantes. Y figurent les crédits pour le prolongement des contrats doctoraux, ATER, post-doctoraux liés au 1er confinement mais l'ensemble des dépenses complémentaires ne seront pas

compensées. Dans les établissements, cela donne lieu à des prélèvements sur les fonds de roulement. Le prolongement des contrats actuellement impactés (2è confinement) n'est pas financé car les laboratoires sont supposés être ouverts. Par ailleurs, dans le plan de relance : beaucoup des sommes étaient déjà budgétées par ailleurs. Les places supplémentaires ouvertes le sont avec une dotation très insuffisante.

La présidente est d'accord sur ces points mais ne baisse pas les bras, cela fait partie des négociations.

NEXT2 : la réponse de l'état a été transmise aux administrateurs. L'équipe présidentielle la prend comme une opportunité de franchir une nouvelle étape. On organisera, à une date pour l'heure inconnue, un débat avec le CA avant la séance de vote.

Question « Ensemble » : Sur quoi voterions-nous ? Le ministère nous demande d'aller encore plus vite, ce qui est impossible, le calendrier était déjà très contraint.
Réponse de la présidente : le vote serait sur le nouveau document intermédiaire qui viendrait avant les statuts.
Sur le calendrier, voter les statuts avant fin janvier supposerait que les statuts soient déjà écrits, ce n'est pas tenable. Le contexte sanitaire ne permet pas les échanges comme ils devraient avoir lieu. Donc ce sera un vote sur un document intermédiaire avant les statuts.

Question « Ensemble » : pourquoi le ministère demande-t-il des choses dont il sait qu'elles ne sont pas réalisables ?
La présidente pense que l'état incite à apporter le plus de preuves possibles que les choses avancent pour espérer récupérer les fonds de l'Isite, qui sont bloqués. L'évaluation par un jury international est prévue fin 2021.

Ensemble » : n*ous sommes dans une situation surréaliste où l'état nous donne des conseils, ou des consignes, pour obtenir de l'argent public. En fait, l'état se déleste de fonds publics massifs et les confie à une instance distincte, non contrôlable, puis ne peut plus récupérer ces sommes alors que la situation financière des universités l'exige. Je dis au jury international : rends l'argent !*

LPR : L'enjeu est de dégager une position d'établissement sur ce texte. La présidente en a discuté avec A. Leclerc. L'objectif est de permettre au préalable à toutes les instances de l'établissement de se saisir de cette loi pour que l'université ait un avis. Avant l'été prochain le CA pourra se positionner sur la façon dont l'université met en œuvre la LPR.

Ensemble » : nous avons proposé une motion qui peut faire accord, c'est pourquoi nous n'avons pas proposé un texte qui condamne la LPR dans son ensemble. Nous soutenons la consultation de tous les personnels sur cette loi.

Nous insistons sur le mirage du financement contenu dans la LPR. L'article 2 de la LPR ne prévoit pas de compensation du GVT des établissements. Donc il y a des gels d'emplois à prévoir. Par exemple, les créations d'emplois prévues pour 2021 seront intégralement annulées par la non compensation du GVT. Sans compter que cela est aussi impacté par les décisions antérieures dont la loi ORE. Les besoins réels ne sont pas pris en compte. L'augmentation très rapide du nombre d'étudiants (causes démographiques, choix des familles, réussite au bac en 2020) n'est pas compensée. Et c'est la même chose pour la recherche. Il faudrait 1,5 milliards d'euros pour simplement éviter que 2021 soit pire que 2020. C'est une urgence pour la jeunesse.
D*ans la communauté universitaire, il y a un fort rejet de la LPR et des derniers articles introduits : ce sont d'ailleurs les juristes qui ont réagi les premiers sur ces articles. Souvent c'est signe que l'heure est grave*

La motion suivante est mise au vote, à la suite d'une proposition d'Ensemble discutée et retravaillée avec les administrateurs-trices de NUD:
« Au moment du vote par le parlement du projet de loi de programmation de la recherche, le conseil d'administration de l'université de Nantes tient à exprimer son inquiétude sur deux sujets qui font actuellement débat au sein de la communauté universitaire.

1. La question du recrutement et de la carrière des enseignants-chercheurs est trop importante et trop complexe pour qu'elle puisse être traitée dans la précipitation et sans aucun débat ni concertation préalable.
2. Pénaliser le fait de "pénétrer ou de se maintenir dans l'enceinte d'un établissement supérieur sans y être habilité en vertu de dispositions législatives ou réglementaires ou y avoir été autorisé par les autorités compétentes, dans le but de troubler la tranquillité publique ou le bon ordre de l'établissement" nous apparaît à la fois inutile et dangereux. Nous tenons à rappeler que l'université est un lieu de débat dans lequel la liberté d'expression ne saurait être remise en cause.
Par conséquent le CA de l'université de Nantes demande l'interruption de la procédure accélérée pour permettre ainsi le débat. »
La motion est votée à l'unanimité.

Présentation du projet d'université européenne EuniWell

EuniWell regroupe 41 alliances et 280 établissements. Cette stratégie a pour objectif de développer des universités européennes permettant de passer d'un campus à un autre. C'est un enjeu de mobilité multicampus des étudiants et de tous les personnels. Ces mobilités sont physiques et virtuelles.
Le second enjeu est celui de la flexibilité des programmes. Des unités d'enseignement pourraient être communes, pour que les étudiants puissent choisir (y compris choisir la langue). Un autre élément est l'apprentissage tout au long de la vie.
Les axes stratégiques sont ciblés sur 4 objectifs développement durables : *Good Health and Well-being, Quality Education, Sustainable Cities and Communities, Peace and Justice strong Institutions*.
+ deux axes transversaux : parité et réduction des inégalités.
7 axes de travail sont définis, l'université de Nantes est leader sur l'axe « transformation institutionnelle »…
Les appels à projet portent sur toutes les thématiques, de toute nature (formation, recherche, numérique, mobilités etc.). Tout le monde peut candidater mais un projet doit impérativement impliquer plusieurs universités (au moins 3).

Approbation de la prorogation de la Fondation de l'Université de Nantes, la modification de ses statuts et la contribution financière de l'Université de Nantes à compter de l'année 2021
(après examen par la CPCA).
Statut de fondation partenariale depuis 2011. Entité à but non lucratif au bénéfice de l'intérêt général.

Missions de la fondation :
- soutenir et promouvoir l'innovation et la recherche ;
- contribuer à la formation des étudiants ;
- valoriser les diplômes issus de l'UN ;
- contribuer à la valorisation du patrimoine scientifique, culturel et immobilier de l'UN ;
- favoriser le lien entreprises-société civile-université ;
- favoriser la diffusion des savoirs.

8,7 millions de recettes, 66 % des dons liés à la recherche, 330 donateurs dont 130 entreprises. 90 % des dons sont utilisés pour les projets.
2021 : prorogation de la fondation à durée indéterminée, ce qui suppose un nouveau plan de programme d'actions pluriannuel (PAP).
Les fondateurs sont aujourd'hui : Université de Nantes (200 000 euros par an), Nantes Métropole, (100 000 euros par an) région (75 000 euros par an). Les financements sont prévus pour 2021-2023 (sauf région : 2021-2022).

Remarque « Ensemble » : nous saluons le travail qui est réalisé par la fondation et dont nous partageons les préoccupations, en particulier le soutien aux étudiants. Nous reconnaissons également que, de façon pragmatique, le travail de la fondation apporte une aide, via des fonds complémentaires.
Mais sur le fond, nous sommes opposés aux fondations qui constituent une forme de privatisation des financements de l'université. De cette façon, le politique se décharge de ses responsabilités de financement sur le privé. Nous regrettons que le système actuel permette à ceux qui ont de l'argent de

choisir où ils mettent cet argent (sur le principe de la charité) plutôt que de payer des impôts : c'est contraire à l'esprit général de la production publique et de la redistribution.
VOTE : 27 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions

Approbation de la révision des effectifs pour les personnels BIATSS au titre de l'année 2021 (après avis du CTE et examen par la CPCA).
Présentation par le VPCA : Même principe que pour les E et EC : on cherche à remplacer les postes liés à des départs mais pas de créations même si elles sont justifiées. Les demandes sont très variables en fonction des composantes ce qui explique que les réponses ne soient pas toujours les mêmes.
32 départs prévus (retraites). 104 demandes remontées dont 23 créations. 1/3 de demandes catégorie A, 1/3 B, 1/3 C.
Il n'y a pas de composantes riches et pauvres mais des composantes pauvres et plus pauvres.

Remarque « Ensemble » : nous parlons de désengagement de l'état plutôt que de responsabilité budgétaire. Quand on regarde les chiffres, ils sont consternants : 12 postes de titulaires en plus seulement sur 3 ans soit 7 % des postes créés… Nous en sommes à la disparition des fonctionnaires, des titulaires à l'université. Ce manque de recrutement est encore plus important cette année : malgré toutes les difficultés sanitaires, les réorganisations, l'activité n'a jamais été interrompue et elle a même été amplifiée pour certain-es. Comment pouvons-nous voter pour ce genre d'évolution de notre fonctionnement, ou même nous abstenir ? Donc Ensemble votera contre la révision des effectifs.

VOTE : 21 voix pour, 7 voix contre et 6 abstentions

Approbation de la revalorisation du régime indemnitaire de la filière médico-sociale
(après avis du CTE)
Les Assistantes de service social passent en catégorie A ; revalorisation de leur prime.
Remarque « Ensemble » : nos syndicats sont contre le développement des primes ; mais compte-tenu de la situation des deux personnes concernées, en accord avec nos élu-es CTE, nous voterons pour.
L'UNSA et le SNPTES indiquent qu'ils ont la même position qu'Ensemble et rappellent qu'ils sont contre l'IFSE. Le SNPTES votera pour et l'UNSA s'abstiendra.
VOTE : 33 voix pour et 1 abstention

Point d'étape sur l'autoévaluation des formations dans le cadre de la campagne d'évaluation du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) – pour information
Présentation par le VPCFVU. 138 dossiers transmis, 1 dossier sur un master n'a pas été transmis (master langues étrangères appliquées dont le dossier n'a pas été remonté par l'équipe). Visite de l'HCERES sur site pour le 1er cycle du 13 au 15 janvier. Transmission des demandes d'accréditation de l'offre de formation le 7/05 pour les licences, le 15/03 pour les masters. Les accréditations devraient arriver l'été 2021 ou un peu après. Ensuite conception de l'architecture et du contenu des formations, ceci sera validé par nos instances (fin du printemps 2022).
Ouverture de l'offre en septembre 2022. Remerciements aux élu-es à la CFVU qui y consacrent beaucoup de temps.

Remarque « Ensemble » : Les choix qui sous-tendent le dossier d'accréditation portent une idéologie que nous ne partageons pas : individualisation, approche par compétence, articulation avec Triton et graduate schools… Cela porte une conception de l'enseignement universitaire que nous ne partageons pas.
La présidente répond que les choix réalisés sont politiques et non idéologiques.
« Ensemble » : Le calendrier est trop contraint. Encore une fois, on nous demande de travailler dans l'urgence. Ce qui au regard de l'importance du sujet n'est pas possible.

Approbation du projet de 3ème cycle « co-diplôme d'études spécialisées (DES) Chirurgie Orale / Chirurgie Maxillo-Faciale » (après avis de la CFVU)
Projet d'expérimentation porté par l'UFR de Médecine et l'UFR d'Odontologie. L'objectif est de former des spécialistes en Chirurgie Orale (DES CO) avec possibilité d'accéder à la spécialité de Chirurgie

Maxillo-Faciale (DES CMF). Il s'agirait donc d'un double degré à double entrée, médicale et odontologique. La formation serait accessible pour des étudiants : de l'UFR d'Odontologie après l'internat et une mise à niveau médicale ; de l'UFR de Médecine après mise à niveau en odontologie.
L'optique globale à l'issue de cette expérimentation est la création pour tous d'un double diplôme unique de Chirurgie Orale et Maxillo-Faciale.
Approuvé à l'unanimité avec 34 voix

Approbation de la création d'un Pole fédératif en soins primaires (après avis de la CFVU)
Projet d'expérimentation porté par l'UFR de Médecine permettant de mettre en place les piliers de notre programme de Pole d'après la directrice de l'UFR .

- Axe 1. Former les étudiants futurs professionnels de santé au travail en équipe ;
- Axe 2. Former les étudiants futurs professionnels de santé aux compétences partagées ;
- Axe 3. Créer une équipe de recherche en soins primaires pluri-professionnelle, ouverture de terrains de stages « pluri professionnels »

Ce pole fédératif nous pose question.L'une concerne l'encadrement des internes par des maîtres de stage non médecins et d'autres points flous. Nous avons posé des questions auxquelles nous n 'avons pas eu de réponses...
VOTE : 29 voix pour et 5 abstentions

Approbation de l'ouverture d'une licence professionnelle mention « Métiers de la santé, technologie » parcours « Technicien en Pharmacie » (après avis de la CFVU)
Projet d'expérimentation porté par l'UFR de Pharmacie : création d'une formation post-baccalauréat de 3 ans octroyant le diplôme de Licence Professionnelle de Technicien - préparateur en pharmacie. Formation/diplômation en cohérence avec l'activité professionnelle actuelle/future ; Insertion professionnelle directe dans le monde du travail (Officine, Industrie, Pharmacie à Usage Interne) ; Possibilité de continuer leur formation : en Master et en DFGSP2 (2ième année des études de pharmacie).
Approuvé à l'unanimité avec 34 voix
Approbation de la modification des modalités d'exonération des droits universitaires
Concerne les doctorants qui soutiennent leur thèse à l'automne.
Le conseil d'administration, lors de sa séance du 13 mars 2020, a mis fin au régime de remboursement prévalant jusqu'alors, pour le remplacer par un dispositif d'exonération des droits, dès le début de l'année universitaire, lorsque les conditions, inchangées, ont vocation à être remplies dans les deux cas de figure sus évoqués, dans un souci de simplification et d'allègement de charges pour les doctorants vacataires éligibles au dispositif. Compte tenu de la crise sanitaire liée à la Covid 19, il est proposé au conseil d'administration d'exonérer du paiement des droits d'inscription 2020-2021 les étudiants inscrits en thèse de doctorat et soutenant leur thèse avant le 31 mars 2021
Approuvé à l'unanimité avec 34 voix

Approbation des modalités d'inscription à la BU à titre gracieux
Cela concerne des étudiants externes à l'UN confinés localement en situation de précarité ou d'isolement numérique. Les fréquentations constatées depuis septembre dans nos BU permettent d'envisager l'accueil d'étudiants issus d'autres universités sans que cela ne gêne les étudiants nantais.
Il est proposé que le CA approuve les modalités d'inscription à la BU à titre gracieux, sous le statut de lecteurs extérieurs, des étudiants inscrits dans d'autres universités ou établissements publics d'enseignement supérieur, pour une période de 3 mois (novembre 2020 à janvier 2021), renouvelable deux fois sur décision du SCD et après établissement d'un bilan.

La liste « Ensemble » soutient cette demande et appelle à l'unanimité sur ce point.
Approuvé à l'unanimité avec 34 voix